



Montréal, 5 juin 2023

M. Frédéric Lapointe, président
Mouvement national des Québécoises et Québécois

Monsieur le président

Nous sommes très étonnés et même fortement déçus que le Mouvement national des Québécoises et Québécois ait confié l'animation de la soirée de la Fête nationale prévue sur les Plaines d'Abraham à Émile Bilodeau. Nous croyons que les causes défendues par cet artiste représentent mal le Québec et sont même contradictoires avec celles défendues par le MNQ notamment en ce qui concerne la laïcité de l'État.

Dans son mémoire portant sur le projet de loi 60, le MNQ affirmait qu'il

« endosse pleinement le devoir de neutralité exigé par l'État de ses employés. Ceux qui travaillent pour l'État devraient consentir, dans la mesure où ils le représentent, à ne pas porter de signes religieux ostentatoires – il faut éviter, autrement dit, que les communautarismes ne s'expriment en leur nom à l'intérieur même de l'État, comme si ce dernier devait s'y plier. »

Dans le mémoire sur le projet de loi 21 devenu la *Loi sur la laïcité de l'État*, on trouve cette recommandation :

« Accepter le compromis gouvernemental appliquant l'interdiction de porter des signes religieux ostentatoires aux employés de l'État en situation d'autorité, incluant les enseignants, mais le MNQ considère qu'à moyen et long terme, il devra étendre cette obligation à l'ensemble des employés de l'État. »

Dans la description du colloque « Quelque chose comme un grand peuple » organisé par l'Institut de recherche sur le Québec en novembre 2019 et parrainé par le MNQ, on peut y lire ce qui suit :

« L'adoption de la loi 21 en juin 2019 a marqué une étape importante dans l'histoire politique récente du Québec. (...) Plusieurs voient là le parachèvement d'une démarche engagée avec la Révolution tranquille qui confirme par ailleurs le caractère distinct du Québec en Amérique du nord. »

La laïcité est donc une valeur fortement défendue par le MNQ ainsi que par ses associations membres et nous nous en réjouissons. Votre organisme y voit même un trait distinctif de la nation québécoise.

Par contre, personne n'a oublié qu'Émile Bilodeau est monté sur la scène de la Fête nationale en 2020 en arborant un macaron hostile à la *Loi sur la laïcité de l'État*. Plusieurs Québécois et Québécoises ont été fortement heurtés par ce geste. Il ne s'agissait pas d'une simple erreur de parcours puisque l'artiste a repris dans plusieurs entrevues sa lecture totalement erronée et hostile de la loi 21. Considérant cette loi comme raciste, il offense ainsi la majorité québécoise qui y voit plutôt un fondement essentiel de la démocratie.

Dans sa chanson « Je me souviens », ponctuée de « sacres » à chaque ligne, il s'en prend aux prétendus « privilèges blancs », il soutient que le Québec fait preuve de racisme systémique et il présente la laïcité comme un facteur d'exclusion sociale. Il va même jusqu'à défendre le port du symbole islamiste par les enseignantes.

Pour ces raisons, nous croyons qu'Émile Bilodeau ne mérite pas l'honneur qui lui est fait d'animer la soirée de la Fête nationale du Québec. La personne dont le mandat est d'animer le grand spectacle de la Fête nationale du Québec doit être une personnalité rassembleuse. Par ses accusations graves à l'égard de la majorité des Québécois qui appuient la *Loi sur la laïcité de l'État*, Émile Bilodeau est tout sauf rassembleur. Il s'agit à nos yeux d'un choix regrettable qui risque malheureusement d'entacher le sens de la Fête nationale et l'esprit festif de la soirée.

Bien à vous,

Daniel Baril, président
Mouvement laïque québécois

CC : les médias

Mouvement laïque québécois

Casier postal 32132, succursale Saint-André, Montréal, Québec H2L 4Y5, Canada - 514 985-5840 -

info@mlq.qc.ca